

Afin qu'une démarche de développement durable soit un succès, cette dernière doit s'adapter à la réalité de l'entreprise, son secteur d'activité, ses enjeux et ses priorités. Une des premières étapes d'une démarche est d'identifier une personne qui sera responsable de sa mise en œuvre et de son suivi. Chez JAMEC, une entreprise spécialisée dans la conception, la fabrication, l'installation et l'entretien d'équipement industriels et d'aménagements de postes de travail 5S, la démarche de développement durable est chapeautée par le responsable du développement des affaires, M. Kevin Houde-Touchette.

C'est d'ailleurs ce même employé qui assiste au comité de gestion une fois par mois afin de présenter les actions de développement durable réalisées et celles à venir. « Il y a quelques mois, nous avons réalisé l'autodiagnostic de développement durable, en collaboration avec le comité de gestion, afin de faire ressortir les pistes d'actions qui étaient les plus pertinentes pour notre entreprise. Suite à cette étape, nous avons élaboré le Plan d'action 2017-2018. Nous misons maintenant sur des actions qui sont adaptées aux objectifs de notre démarche », indique M. Houde-Touchette.

L'entreprise JAMEC mise d'abord et avant tout sur la sensibilisation de ses employés sur des enjeux de développement durable en entreprise. Voici quelques exemples d'initiatives réalisées :

- Application d'autocollants sur les parebrises de la flotte de véhicules de l'entreprise en ce qui a trait à l'éco-conduite « Évitez de laisser tourner votre moteur inutilement; soyez écoresponsable » ;
- Affichage de grands « posters » présentant la vision de la santé et de la sécurité dans l'entreprise et des pense-bêtes sur les actions quotidiennes en atelier ;
- Diffusion de capsules vidéo sur le développement durable sur un écran télévisé dans l'atelier et à la réception ;
- Réalisation de l'inventaire des achats annuels de bureau pour aider à la décision lors des pratiques d'approvisionnement responsable ;
- Élaboration d'un questionnaire en ligne auquel 100 % des employés doivent répondre afin de recueillir leurs suggestions d'amélioration sur des questions en lien à la production et à la structure organisationnelle en place.

« Il est intéressant de remarquer que certaines de nos actions en développement durable s'agencent aussi avec le développement des affaires. Par exemple, la mise en œuvre d'une analyse de risque en chantier découle d'une demande de nos clients, de même que l'amélioration de nos pratiques internes de santé et de sécurité en milieu de travail. Il s'agit d'une manière simple de mieux répondre aux attentes de nos clients », poursuit M. Houde-Touchette.

JAMEC poursuit sa démarche en travaillant actuellement sur un projet de politique de développement durable qui présentera les huit principes sur lesquels l'entreprise veut s'appuyer. Une fois adoptée, elle sera affichée dans tous les départements, afin de faciliter la compréhension de la portée de la politique à l'interne. Adaptée à l'entreprise, une démarche de développement durable sera gage de réussite.



**@Photo de courtoisie JAMEC | De gauche à droite : Alain Bilodeau (directeur général adjoint), Gino Jobin (représentant technique), Gaétan Dallaire (directeur recherche et développement), Marc Cloutier (directeur des services techniques), Pierre Gobeil (directeur des installations)**

*Article en collaboration avec Le Lingot de Rio Tinto, édition septembre 2017*

**Article publié le 26 octobre 2017**